

## CORPORATE GOVERNANCE

# CORPORATE GOVERNANCE

### COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de Roularta Media Group SA se compose de dix membres:

■ Sept **administrateurs** qui, conformément au droit de proposition statutaire, représentent l'actionnaire de référence: monsieur Rik De Nolf, représentant permanent de De Publigraaf SA (2004), monsieur Leo Claeys, représentant permanent de Joedheco SA (2004), madame Lieve Claeys (2008), madame Caroline De Nolf (2008), monsieur Iwan Bekaert (2004), monsieur Jean Pierre Dejaeghere (2006) et monsieur Bert Kuypers (2008).

■ Trois **administrateurs indépendants** qui occupent tous une fonction sociale dirigeante: monsieur Clement De Meersman, représentant permanent de Clement De Meersman SPRL (2009) et administrateur délégué de Deceuninck SA, monsieur Dirk Meeus (2009), associé de Allen & Overy, et Baron Hugo Vandamme, représentant permanent de HRV SA (2009), vice-président du conseil d'administration de Barco SA et président du conseil d'administration de Kinopolis Group SA.

Les statuts prévoient que les administrateurs sont nommés pour une période de six ans. Ceux-ci sont révocables à tout moment et sur-le-champ, par décision de l'Assemblée Générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Il n'existe pas de règles statutaires ou autres concernant la limite d'âge des administrateurs ni concernant l'exercice de leur fonction d'administrateur.

Les mandats de De Publigraaf SA, ayant comme représentant permanent monsieur Rik De Nolf, de Joedheco SA, ayant comme représentant permanent monsieur Leo Claeys et de monsieur Iwan Bekaert prendront fin lors de l'assemblée générale du 18 mai 2004. La prolongation de leurs mandats sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale.

### ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est convoqué par son président chaque fois que les intérêts de la société l'exigent. Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre. En outre, il se réunit une fois par an pour discuter du budget de l'exercice suivant et pour l'approuver.

En 2003, le conseil d'administration s'est réuni cinq fois. Pour 2004, huit conseils d'administration sont au programme, dont un pour discuter de la stratégie de Roularta Media Group.

Les administrateurs reçoivent, avant la réunion, tous les

documents utiles à leur information, qui doivent leur permettre de préparer de manière approfondie les points fixés à l'ordre du jour. Chaque réunion fait l'objet d'un rapport.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si au moins la moitié de ses membres sont présents ou représentés. Même si les statuts prévoient que les décisions du conseil d'administration se prennent à la majorité, celles-ci font dans la pratique l'objet d'un consensus.

Le contact étroit entre les administrateurs exécutifs et le président du conseil d'administration, qui informe et consulte le cas échéant les autres membres du conseil d'administration, permet un échange d'informations permanent. Grâce à cette manière de travailler, les administrateurs non exécutifs sont eux aussi tenus informés de l'avancement de dossiers spécifiques pendant les intervalles entre les conseils d'administration planifiés et sont étroitement impliqués dans la politique et le contrôle de la société.

### CHAMP D'ACTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration délibère des objectifs, de la mission et de la stratégie de l'entreprise. Son champ d'action comprend également les délibérations et les décisions relatives au business plan, au budget, aux résultats trimestriels, semestriels et annuels, aux financements, aux aspects relatifs au droit des sociétés, aux fusions et acquisitions, ainsi qu'à la communication externe. Les autres points importants soumis à l'approbation du conseil d'administration ont trait, entre autres, à la nomination de responsables de haut niveau, à la consultation d'experts extérieurs, à l'élaboration de plans de warrants et/ou de stock options, d'investissements particuliers.

### GESTION JOURNALIERE

Le conseil d'administration a délégué la gestion journalière et la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à De Publigraaf SA, représentée par monsieur Rik De Nolf.

Monsieur Rik De Nolf est assisté dans l'exercice de la gestion journalière de la société par le comité exécutif et le management team.

■ Le **comité exécutif** se compose de trois personnes: l'administrateur délégué (CEO), le directeur financier (CFO) et le directeur général (COO). Le comité exécutif se réunit deux fois par mois, délibère et décide sur la base d'un ordre du jour fixé d'avance. Chaque réunion fait l'objet d'un rapport. Cette réunion aborde en outre un certain nombre de points fixés en permanence à l'ordre du jour: la trésorerie de l'entreprise, le rapport financier, les investissements, les nou-

veaux projets, les aspects de gestion opérationnelle tels que la gestion du personnel, le développement de procédures administratives.

■ Le **management team** compte douze membres. Outre les membres du comité exécutif, le management team comprend aussi huit managers, qui représentent les diverses unités d'activité de l'entreprise, ainsi que le contrôleur. Le management team se réunit tous les trois mois et chaque responsable y fait un rapport sur la situation de son unité. Les membres du management team sont régulièrement invités pour fournir au conseil d'administration des explications, notamment au sujet des investissements prévus, les résultats et le budget de leur unité d'activité respective.

#### REMUNERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour l'exercice 2003, la société a payé à ses administrateurs 363.900,00 euros sous la forme d'une rémunération fixe. En outre, la société a payé au management de la société, composé par les quatre administrateurs exécutifs et les huit managers, une rémunération fixe de 1.101.378,00 euros au total et une rémunération variable de 278.290,00 euros au total.

En totalité 139.000 warrants et options ont été attribués jusque ici aux administrateurs exécutifs et aux huit managers.

#### PROTOCOLE DE PREVENTION CONTRE LES DELITS D'INITIES

Pour éviter que des informations privilégiées soient utilisées de façon illégale, ou même que l'impression puisse en être donnée, le conseil d'administration a élaboré un protocole de prévention contre les délits d'initiés. Les administrateurs, la direction et les membres du management team ont souscrit à ce protocole.

#### COMITES INSTITUEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est assisté par trois comités:

■ Le **comité d'audit** a été mis en place lors de l'introduction en Bourse de la société et vérifie les rapports financiers, veille au respect des procédures administratives, juridiques et fiscales, assure le suivi des contrôles financiers et opérationnels et conseille sur le choix et la rémunération du commissaire. Ce comité, qui rapporte directement au conseil d'administration, détient à la fois une fonction de contrôle et un rôle consultatif. Pour garantir l'indépendance du comité d'audit et pour garantir une information correcte, ce comité compte parmi ses membres deux administrateurs indépendants.

Sur invitation du président du comité d'audit, le commissaire (Deloitte & Touche Réviseurs d'Entreprises, SC s.f.d. SCRL, représentée par monsieur Jos Vlamincx), monsieur Jean Pierre Dejaeghere (CFO), monsieur Bert Kuypers (COO) et l'auditeur interne peuvent assister aux réunions dudit comité.

En 2003, le comité d'audit s'est réuni cinq fois. Au cours de l'année écoulée, le comité d'audit a consacré une attention particulière à l'introduction des normes IFRS (International Financial Reporting Standards).

■ Le **comité de rémunération et de nomination** fait des propositions au conseil d'administration sur le plan de la nomination et de la rémunération des membres du comité exécutif, des membres du management team et des cadres supérieurs. Le comité de rémunération et de nomination s'est réuni une seule fois en 2003.

■ Le **comité stratégique** a pour objectif de former un forum au sein duquel il peut être discuté de nouvelles propositions et de nouveaux projets en vue de constituer un dossier à part entière, qui peut ensuite être soumis à la décision du conseil d'administration. Le comité stratégique s'est réuni une seule fois en 2003. ■